



Présence

Internationale

Rue Lt. Freddy Wampach 23
1200 Bruxelles
Email: info@pbi-belgium.org
<https://pbi-belgium.org/>
BNP Fortis: BE07 0011 0164 5366

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
P 001436



N° 127

Ed. resp. : M. Vasic, Rue Lt. Freddy Wampach 23, 1200 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 15 euros - Cotisation de membre effectif : 20 euros

Arrêt des dons via Oxfam

Depuis des années, beaucoup parmi vous avaient l'habitude de faire un don d'au moins quarante euros par an via Oxfam au profit de PBI-Belgium et bénéficiaient l'année suivante de l'attestation fiscale. Comme l'arrangement que nous avons avec Oxfam prend fin le 1^{er} avril 2019, nous informons nos donateurs que tout don effectué au profit de PBI et parvenant sur le compte d'Oxfam après le 31 mars ne sera plus reversé à notre organisation.

Comme nous sommes toujours en train d'explorer des solutions de remplacement, nous espérons vous dévoiler bientôt les possibilités d'appui financier que nous comptons mettre à votre disposition pour vous permettre de soutenir les projets de notre organisation tout en profitant de la déduction fiscale. Pour celles et ceux d'entre vous qui ont l'habitude de verser directement de l'argent sur un des comptes de PBI-Belgium sans passer par Oxfam, il n'y a pas de changement : il vous est toujours loisible de le faire, de préférence sur le compte BNP Fortis BE07 0011 0164 5366. D'ailleurs, nous vous en remercions.

Editorial

Alors qu'en Belgique vient de se terminer le premier procès pour terrorisme islamiste en rapport avec la tuerie du Musée juif de Bruxelles survenu en mai 2014, on peut s'interroger sur la lenteur de notre justice. Il a en effet fallu attendre plus de quatre ans pour que les présumés coupables, arrêtés peu de temps après les faits, soient jugés. Mais, si les enquêteurs ont pris beaucoup de temps pour achever leurs investigations, leurs conclusions, presque irréfutables, semblent avoir convaincu les jurés. D'autre part, a-t-on envie de répliquer, le procès d'assises a duré plusieurs longues semaines. S'il y avait sûrement moyen de raccourcir les débats, la procédure aurait peut-être semblé expéditive. Même si la justice belge est perfectible, on peut se réjouir qu'elle ne procède pas à des simulacres de procès comme dans certaines dictatures. Reconnaissons aussi qu'il ne faut pas attendre des décennies pour que, sous la pression internationale, d'anciens fonctionnaires de l'Etat soient reconnus coupables d'assassinats comme au Guatemala par exemple. En mai 2018, dans l'affaire Molina Theissen, que nous évoquions dans un précédent bulletin, un verdict de condamnation pour une disparition forcée d'enfant a été rendu à l'encontre de quatre hauts responsables militaires 36 ans après les faits. En novembre dernier, dans l'affaire de Dos Erres, que nous vous rapportons ici, un ancien soldat a été condamné, également 36 ans plus tard, pour un massacre commis à l'encontre d'une communauté d'habitants.

Au sommaire

Mexique

Peser le pour et le contre du nouveau gouvernement
Page 2

Guatemala

Condamnation de l'ancien soldat Santos López Alonzo
Page 3

Honduras

Tien maanden bij PBI in Honduras
Page 4

Colombie

Entrevue à Bruxelles avec Zoraida Hernandez, défenseuse colombienne des droits humains
Page 5

Kenya

Nouveau témoignage du volontaire suisse Johan Jaquet
Page 7

Dans le mouvement

Entretien avec Sierra Schraff Thomas, coordinatrice internationale de PBI
Page 8



PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation internationale impartiale et indépendante de tout gouvernement, toute tendance politique ou croyance religieuse. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL organise une présence internationale dans les zones de conflit armé à la demande d'associations locales menacées afin de sauvegarder l'espace nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'un dialogue et d'une résolution non violente des conflits. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation officiellement reconnue par les Nations Unies.

Mexique

Peser le pour et le contre du nouveau gouvernement

Bien que PBI observe certaines actions importantes du nouveau gouvernement d'Andrés Manuel Lopez Obrador (AMLO) comme favorables à la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains au Mexique, quelques tendances restent néanmoins préoccupantes. Dans cet article, nos collègues de PBI-Mexique se penchent sur les réalisations et défis du nouveau gouvernement en place ainsi que sur les réactions de la société civile mexicaine et internationale. En sorte de contrepois, dans le cadre en bas de page, nous reproduisons l'élogieux portrait que dressait du nouveau président mexicain la journaliste Marie-France Cros dans le journal *La Libre Belgique* du 21 février dernier.

Prisonniers politiques

Depuis son arrivée au pouvoir, l'administration d'Andrés Manuel Lopez Obrador (AMLO) a libéré 16 prisonniers politiques et s'occupe actuellement de 367 autres cas. Ce processus de révision des cas de militants et de leaders sociaux emprisonnés constitue un précédent important et PBI salue l'initiative qui vise à mettre fin à la criminalisation de la protestation sociale.

Ayotzinapa

L'administration d'AMLO s'est engagée à rouvrir l'enquête sur la disparition forcée des 43 étudiants disparus d'Ayotzinapa. Les organisations qui représentent les membres des familles des personnes disparues de force dans tout le pays reconnaissent qu'il s'agit d'une étape importante dans la lutte contre le phénomène et l'impunité généralisée, mais elles notent également que cela ne représente que le début du processus de recherche de la vérité. Dans cette optique, PBI exige que tous les cas de disparitions forcées reçoivent une attention adéquate de la part des autorités mexicaines et que les victimes aient accès à la justice.

Militarisation

Depuis le gouvernement de Felipe Calderón et la « guerre contre la drogue », la militarisation du Mexique

ne cesse de préoccuper les organisations de la société civile. La proposition d'une Garde Nationale par le gouvernement d'AMLO est sérieusement problématique pour les organisations de défense des droits humains. La Commission mexicaine pour la promotion et la défense des droits de l'Homme et Amnesty International ont d'ailleurs fermement manifesté leur rejet de la création d'une telle garde, composée de membres de l'armée et de la police militaire avec des responsabilités dans le domaine de la sécurité intérieure.

Défense territoriale

Au cours de la dernière année, PBI a exprimé son inquiétude face à l'augmentation de la violence contre les personnes qui défendent leur terre et leur territoire. Les organisations que PBI accompagne ne cessent d'être préoccupées par la position d'AMLO qui propose encore des initiatives de mégaprojets tels que le Train Maya ou de nouveaux investissements miniers. Pour cette raison, PBI continue d'exprimer son inquiétude face aux tensions que cette exploitation des ressources et des terres engendrera et, par conséquent, au risque qu'elle impliquera pour les communautés comme processus de résistance sur leurs territoires.

Article de PBI-Suisse



Andrés Manuel Lopez Obrador

Il est, depuis le 1er décembre dernier, le Président d'un des pays les plus dangereux du monde, le Mexique. Mais il rejette l'attirail de la sécurité officielle - pistolets, écouteurs, costumes sombres, lunettes noires et visages glacés -, symbole de statut qu'il décrit comme "arrogant" et "fantôme". "Ma sécurité, c'est le peuple qui l'assure", dit l'ex-maire de Mexico, homme de gauche élu en juillet dernier avec 53 % des voix et qui recueille aujourd'hui un taux de satisfaction de 86 % dans les sondages. Une atmosphère positive dont se réjouit la mission économique belge, conduite par la princesse Astrid, qui se trouve cette semaine au Mexique.

S'il a annoncé la dissolution de l'État-major présidentiel, un corps d'élite qui protège les chefs d'État mexicains depuis 70 ans, Andrés Manuel Lopez Obrador a accepté, sur l'insistance de sa seconde épouse (il est veuf d'un premier mariage), une équipe de sécurité non conformiste : vingt personnes - dix hommes et dix femmes - portant les vêtements de M. et Mme Tout-le-monde et ayant fait des études universitaires ; pas des spécialistes de la sécurité mais des personnes retenues pour leur "loyauté" au nouveau Président.

Celui-ci refuse également de voyager dans l'avion présidentiel - un Boeing Dreamliner de 218 millions de dollars, qu'il veut revendre : "J'aurais honte de monter à bord de cet avion quand il y a tant de pauvreté au Mexique", dit-il. Et de voyager sur les lignes commerciales, se prêtant avec le sourire aux selfies de tous les voyageurs tandis que le personnel de cabine s'arrache les cheveux à cause de la queue ainsi créée dans l'avion, raconte un internaute mexicain.

Le Président a annoncé la baisse des émoluments présidentiels et de ceux des hauts fonctionnaires. Ce qui ne va pas sans créer des remous : l'article 127 de la Constitution interdit aux fonctionnaires de gagner plus que le chef de l'État. Or, c'est le cas actuellement, notamment pour les juges fédéraux, qui gagnent quelque 30 000 dollars par mois, soit huit années de salaire d'un Mexicain moyen.

De quoi se rendre populaire mais se faire quelques ennemis...

Marie-France Cros



Guatemala

Condamnation de l'ancien soldat Santos López Alonzo

L'ancien soldat Santos López Alonzo a été condamné, en novembre dernier, à 5160 ans de prison par un tribunal guatémaltèque pour son rôle dans le massacre de Dos Erres ayant eu lieu le 7 décembre 1982. Santos López Alonzo, alors membre d'un corps d'élite de l'armée baptisé « Kaibiles », était jugé pour crimes contre l'humanité ainsi que pour le meurtre de 171 personnes.



Manifestation de citoyens réclamant justice

Avec ses 201 victimes, pour la plupart des femmes et des enfants, le massacre du village de Dos Erres dans le département du Petén, au nord du Guatemala, est l'un des moments les plus sombres de la guerre civile au Guatemala.

Suite à la perte de plusieurs fusils lors d'un affrontement avec la guérilla, l'armée accuse les habitants de Dos Erres de détenir ces armes et de sympathiser avec l'ennemi. Dans la nuit du 6 décembre 1982, les membres des Kaibiles, un corps d'élite de l'armée, entament alors une investigation pour retrouver ces armes. Rapidement, cette investigation se transforme en un massacre des habitants de la communauté durant lequel plusieurs femmes et filles sont violées avant d'être tuées.

« Un autre pas important » pour la justice transitionnelle au Guatemala

L'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) s'est dit satisfait par la condamnation de Santos López Alonzo en déclarant qu'il était « très important que l'État du Guatemala poursuive ses efforts en vue d'investiguer et traduire en justice ceux qui ont commis ces crimes et que les victimes aient accès à la réparation, à la justice et à la vérité ».

Si, pour le HCDH, cette condamnation représente un pas dans la bonne direction, les responsables et les auteurs de ces massacres ont pendant longtemps bénéficié d'une impunité. En effet, il aura fallu attendre novembre 2004 pour que la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) ordonne aux autorités guatémaltèques de juger les responsables de ces massacres

et mars 2012 pour que cinq paramilitaires soient condamnés pour leurs crimes.

Un bel hommage rendu aux victimes

Les 5160 années de prison imposées à Santos López Alonzo représentent une symbolique forte pour les victimes du massacre de Dos Erres : pour le meurtre de chacun des membres de la communauté, Santos López Alonzo était condamné à 30 ans de prison. Une belle façon de rendre hommage aux victimes alors que la peine maximale formelle est de 50 ans au Guatemala.

De plus, le tribunal a également souhaité que le 7 décembre devienne désormais un jour national pour la commémoration des victimes. Le tribunal a aussi demandé "à la Municipalité de Las Cruces, Petén, de réaliser un acte public pour la commémoration des victimes du massacre et au Ministère de la santé d'accorder une aide physique et psychologique aux survivants".



L'ancien soldat Santos López Alonzo

Une guerre civile dramatique pour les populations mayas

La guerre civile au Guatemala, qui s'est déroulée de 1960 à 1996, a fait plus de 200 000 victimes. Elle a vu l'arrivée au pouvoir des généraux Romeo Lucas Garcia (1978-1982) et Efraín Ríos Montt (1982-1983), qui ont mis en œuvre une politique anti-insurrectionnelle contre la guérilla marxiste. Cette politique, également appelée la politique de la « terre brûlée », a causé le massacre et la destruction de 626 villages mayas et le déplacement de plus de 1,5 million de personnes.

Article de PBI-Suisse



Honduras

Tien maanden bij PBI in Honduras

De Nederlandse vrijwilligster Anna Hengeveld werkte bijna het hele jaar 2018 lang in het team van PBI in Honduras. In de getuigenis hierna beschrijft ze haar indrukken over tien maanden in het land en vertelt ze twee sterke momenten : de begeleiding van de nieuwe organisatie ASODEBICOQ en het observeren van de rechtszaak na de moord op Berta Cáceres.

Na een intensieve selectieprocedure begon ik in maart 2018 als veldvrijwilliger in Honduras. Daarvoor was ik vrijwilliger bij PBI Nederland waardoor ik vele ervaringen van oud-veldvrijwilligers bij PBI had gehoord. Hierdoor kon ik overtuigd een weloverwogen besluit maken om te solliciteren voor het PBI-project in Honduras. Ik wist dat het een intens jaar zou zijn, dat het niet altijd makkelijk is om de PBI-principes van niet-inmenging en onpartijdigheid toe te passen in de praktijk en dat samenwonen en werken een uitdaging is. Daar stond tegenover dat ik ook wist dat het een ontzettend leerzaam en bijzonder jaar zou worden. Veel contact met lokale mensenrechtenverdedigers, mijn kennis over de Hondurese context vergroten, veel leren over veiligheids- en beschermingsmechanismen en dat alles in een horizontaal team dat veel verantwoordelijkheid met zich meebrengt. Met die instelling kwam ik begin maart aan in Honduras.

Aangezien PBI horizontaal georganiseerd is, is het vrijwilligersteam samen met twee vaste medewerkers verantwoordelijk voor het reilen en zeilen van de organisatie in Honduras. Dit maakt dat naast de praktische activiteiten zoals fysieke begeleiding er ook veel interne werkzaamheden zijn. Zo heb ik mij in mijn jaar ingezet voor de advocacy-werkzaamheden, de trainingsgroep, de financiën en de strategische werkgroep. Enerzijds is er veel werk op kantoor, anderzijds ga je het hele land door om mensen te begeleiden, gaan we op kantoorbezoek bij lokale organisaties en hebben we veel vergaderingen met lokale autoriteiten en ambassades.

Uiteindelijk is het de fysieke begeleiding en het contact met lokale mensenrechtenverdedigers waar ik de meeste energie van krijg. In het afgelopen jaar waren er in het bijzonder twee momenten die veel impact op mij hebben gehad : de begeleiding van de nieuwe organisatie ASODEBICOQ en het observeren van de rechtszaak na de moord op Berta Cáceres.

De organisatie ASODEBICOQ zet zich in voor het gemeenschappelijk goed, zoals water, elektriciteit en milieu, in de regio Quimistán in de provincie Santa Bárbara. Zo heeft ASODEBICOQ zich met succes verzet tegen een hydro-electrisch project in de regio en zet

ze zich in voor de training van de lokale gemeenschap op het gebied van mensenrechten. PBI Honduras begeleidt de organisatie sinds mei 2018. Een hele uitdaging, want de organisatie is gevestigd in een afgelegen gebied en verspreid over vele verschillende gemeenschappen. In oktober had ik de kans om voor het eerst de regio te bezoeken. Een heel ongewone reis langs verschillende gemeenschappen die alleen te bereiken zijn te voet of staand achterin een jeep. Iedereen ontving ons ontzettend vriendelijk, gaf ons eten en een slaapplek, gaf fruit van eigen grond mee voor onderweg en deelde ervaringen.



Begeleiding van de PBI vrijwilligster

Het is bijzonder om het enthousiasme en de strijdlustigheid van de mensen te zien, ondanks de beperkte inzet van de lokale overheid om de situatie in de regio te verbeteren.

Het tweede moment dat veel impact heeft gehad op mij is de rechtszaak omtrent de moord op mensenrechtenactiviste Berta Cáceres. Berta Cáceres was leider van de inheemse Lenca organisatie COPINH en werd in maart 2016 vermoord vanwege haar oppositie tegen het hydro-elektrische project Agua Zarca.

In september 2018 ging de eerste rechtszaak tegen acht van de negen verdachten van start. In een periode van twee maanden waren er dagelijkse zittingen die afwisselend door het hele team werden bijgewoond. Aan de ene kant een frustrerende periode door alle onregelmatigheden die zichtbaar waren tijdens het proces, maar ook zonder twijfel een speciale kans om dit historische proces van dichtbij mee te maken samen met andere nationale en internationale organisaties die eveneens dagelijks aanwezig waren. En dan in november eindelijk de uitspraak! Zeven van de acht verdachten werden veroordeeld tot moord en/of poging tot moord. Het was een hele opluchting dat het na zo'n lange periode tot een veroordeling kwam. Maar het proces is nog lang niet over. Voor COPINH is het van groot belang dat ook de personen die het intellectuele brein achter de moord vormden, worden berecht.

Na tien maanden in Honduras zijn dit twee van de vele bijzondere momenten die ik heb meegemaakt en ik heb er nog niet genoeg van. Daarom heb ik onlangs besloten om langer te blijven en zo hopelijk nog veel meer te leren over de mensenrechtensituatie in Honduras.

Anna Hengeveld



Colombie

Entrevue à Bruxelles avec Zoraida Hernandez, défenseuse colombienne des droits humains

La défenseuse colombienne des droits humains Zoraida Hernandez a débarqué il y a peu en Belgique avec sa famille. Depuis plus de vingt ans, les volontaires de PBI en Colombie ont l'habitude d'accompagner l'organisation pour laquelle elle travaille, la Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques (le Comité), mais, compte tenu du risque que courent actuellement les défenseurs des droits humains investis dans la recherche de la paix en Colombie, elle a préféré quitter quelque temps son pays, par précaution. Au nom de PBI, Vincent Vallies l'a rencontrée début mars à Bruxelles pour qu'elle nous raconte son infatigable lutte pour les droits humains.

Tout d'abord une question personnelle : comment es-tu arrivée dans le monde des droits humains ?

J'ai fait la connaissance du Comité par les formations qu'il réalisait avec le groupe de théâtre de jeunes auquel j'appartenais. La formation m'a beaucoup plu et je me suis donc engagée comme volontaire avec le Comité en 1994 dans le cadre de ses activités de formation de jeunes et adolescents de Cúcuta. Ce fut ma première relation directe avec le monde des droits humains. En 1995, un compagnon du Comité, un avocat reconnu pour son engagement dans la défense des droits humains – Javier Alberto Barriga – est assassiné. Le même jour, plusieurs d'entre nous ont été victimes d'un attentat, duquel je suis ressortie vivante mais blessée et avec plusieurs fractures, ce qui m'a empêché d'assister aux funérailles de mon ami Javier. Ce meurtre et cet attentat, au lieu de me faire abandonner mon travail de défense des droits humains, m'ont remplie de colère : j'étais persuadée que Javier avait été tué pour notre travail, car nous avions appuyé une grève paysanne dans la région nord de Santander, dénonçant la répression à laquelle avaient été soumis les paysans, y compris les cas de torture sur des personnes privées de leur liberté du fait de l'armée colombienne. Le Comité était donc devenu un acteur gênant pour les pouvoirs économiques, politiques et l'armée colombienne.

Face à la gravité de cette situation, plusieurs personnes du Comité ont pris la décision de partir de la ville ; pour ma part, j'ai au contraire décidé de m'investir encore plus dans la lutte pour les droits humains au sein du Comité, ainsi que dans un bureau des droits humains de la Ciudadela de Juan Atalaya (quartier pauvre de Cúcuta), en apprenant aux jeunes leurs droits et la manière de les revendiquer, en documentant les violations des droits humains commises par la police ou l'armée. En 1998, les groupes paramilitaires envahissent la Ciudadela et je dois m'exiler à Bogotá – capitale de la Colombie.

Aujourd'hui tu es Secrétaire Générale de la Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques. Peux-tu nous expliquer le travail du Comité.

En 1973, dans un contexte de répression politique, le Comité voit le jour - c'est la première organisation de défense des droits humains en Colombie - avec la vocation de défendre les personnes privées de leur liberté pour des motifs politiques. Non seulement la défense légale mais également un suivi des conditions existantes dans les prisons pour les détenus dans leur ensemble. De plus, le Comité représente juridiquement des victimes de violations des droits humains, en particulier les victimes de crimes d'État, des victimes d'exécution extrajudiciaire, ainsi que des victimes de vol de terres.

Le Comité fait partie de nombreux espaces de coordination et de dialogue au niveau national comme international en faveur de la défense des droits humains, comme, par exemple, la Coordination Colombie Europe Etats-Unis, le Mouvement des Victimes de Crimes d'État, l'Organisation Mondiale contre la Torture. Depuis quelques années, le Comité joue un rôle important dans la défense du droit à la manifestation sociale : il forme des équipes d'observateurs de l'action de la police dans le cadre des manifestations et est l'organisation qui impulse une

campagne publique : « La liberté est l'affaire de chacun (e) d'entre nous ».

Plus de deux ans après la signature de l'accord de paix entre le gouvernement de Colombie et la guérilla des FARC-EP, comment va le pays ?

Le Comité s'est toujours positionné en faveur de la négociation politique pour mettre fin au conflit armé en Colombie, de telle façon que nous estimons positifs et appuyons les accords auxquels sont arrivés le gouvernement colombien de Juan Manuel Santos et la guérilla des FARC. C'est un pas important, mais nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que le pays soit en paix. Il n'y a pas eu de volonté politique de la part du gouvernement actuel – d'Iván Duque - de mettre en œuvre ces accords. De



Zoraida Hernandez en interview à Bruxelles



A m é r i q u e s

plus, aujourd'hui, nous connaissons une aggravation du conflit armé après la suspension des négociations de paix entre le gouvernement et la guérilla de l'ELN. A cela s'ajoute un renforcement des groupes paramilitaires dans de nombreuses régions du pays. Or, il n'existe pas de politique cohérente et efficace contre ce phénomène.

Tout cela se traduit malheureusement par un haut niveau d'assassinats de leaders sociaux : entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2018, 431 dirigeants sociaux ont été assassinés. Au 12 février, Indepaz rapporte le meurtre de 18 personnes qui luttent pour les droits de leurs communautés. On ne peut donc définitivement pas parler d'amélioration de la situation.

Le gouvernement colombien insiste pour dire que les meurtres contre les leaders sociaux sont tous en relation avec les économies illicites. Pourquoi et qui tue ces personnes qui luttent pour de justes droits ?

L'État cherche à diminuer, dissimuler sa responsabilité face aux crimes contre les personnes qui défendent les droits humains. D'une part, le gouvernement a commencé par nier le caractère systématique des assassinats contre les personnes qui défendent les droits humains. D'autre part, il n'a pas mis en place les politiques nécessaires pour mettre fin à cela, pour attaquer les causes structurelles et pour lutter contre l'impunité qui entoure ces crimes.

En Colombie, depuis bien longtemps, les pouvoirs en place ont diffusé une vision de l'existence d'un 'ennemi interne'. C'est-à-dire que l'opposition politique, les leaders sociaux, les défenseurs des droits humains, étaient des ennemis, des ennemis du développement, des ennemis de la démocratie, qu'ils faisaient partie des groupes insurgés. Cette doctrine militaire de l'ennemi interne à l'encontre des personnes qui défendent les droits humains a pénétré dans certaines institutions publiques et fait bien sûr partie de la vision des groupes paramilitaires.

Il n'y pas eu de politique réelle de protection des personnes qui défendent les droits humains, les droits des communautés, ni de politique de démantèlement des groupes paramilitaires, ni de politique pour lutter contre le haut niveau d'impunité, ni d'enquête pour définir qui a financé ou a bénéficié de ces meurtres.

L'année 2019 a vu la fin des négociations entre le gouvernement et l'ELN. Peux-tu nous expliquer un peu mieux ce qu'il s'est passé et quel futur est à venir.

De nombreux acteurs de la société civile n'ont pas arrêté de répéter de façon publique la nécessité de continuer les dialogues de paix. Malheureusement, depuis le 7 août de l'année dernière, le gouvernement Duque a annoncé sa volonté d'y mettre fin, malgré les avancées de

ces dialogues, en particulier avec la mise en œuvre de mesures humanitaires dans les régions les plus affectées par le conflit armé.

Avec l'aggravation du conflit (combats, bombardement de campements de l'ELN, attentat de l'ELN contre l'académie de police), le gouvernement décide malheureusement de mettre fin définitivement aux dialogues. Une grave décision, non seulement pour les habitants des régions où le conflit armé est persistant, mais aussi pour le pays qui a besoin d'avancer vers ce que l'on pourrait appeler une paix complète. Cette paix ne pourra pas se construire tant que le conflit persistera. Le fait que la guérilla des FARC ait accepté d'abandonner les armes n'est pas suffisant ; il est nécessaire de construire la paix avec l'ELN aussi. Tout doit être fait pour que le gouvernement et l'ELN s'assoient de nouveau à la table des négociations avec la participation des différents secteurs de la société civile.

Peux-tu nous expliquer pourquoi tu es actuellement en Belgique ?

Je suis arrivée en Belgique avec ma famille du fait de la gravité de la situation des défenseurs des droits humains en Colombie, et en particulier parce que le gouvernement n'a pas respecté ses obligations et ses engagements vis-à-vis de la protection des personnes et organisations qui se sont investies dans la recherche de la paix en Colombie et en particulier dans les dialogues de paix. Le Comité s'est engagé dans l'appui aux dialogues de paix, à la fois aux activités réalisées par la société civile et directement à la table de conversation

pour s'assurer que les droits humains soient au centre des discussions. Nous pouvons dire que c'est une mesure de prévention face aux possibles risques.

Mon essence est d'être défenseuse des droits humains. Aujourd'hui depuis la Belgique, je continuerai à défendre les droits humains, en Colombie bien sûr, mais également dans le monde entier.

En Colombie, le Comité est accompagné par PBI. Que représente cet accompagnement pour vous ?

Le Comité est accompagné depuis 1998 par PBI. Pour le Comité, et en général les organisations des droits humains en Colombie, l'accompagnement de PBI est fondamental pour permettre à ces organisations de maintenir leur travail en faveur des droits humains et de la construction de la paix. Et ceci est vrai pour les autres organisations d'accompagnement présentes en Colombie. Elles sont nécessaires non seulement pour la protection mais également pour rendre visible ce qui se passe aujourd'hui contre les leaders sociaux et les organisations de défense des droits humains.

Entretien réalisé par Vincent Vallies





Kenya

Nouveau témoignage du volontaire suisse Johan Jaquet

Lors d'un précédent bulletin, nous vous avons déjà donné à lire des extraits du journal de bord qu'a publié le volontaire suisse Johan Jaquet durant son séjour au Kenya. Cette fois encore, nous vous soumettons deux extraits de sa dernière newsletter. Dans le cadre en bas de page, le même Johan Jaquet dresse en quelques lignes une sorte de bilan de son expérience africaine. Écrit à son retour en Europe, ce petit texte témoigne de ses rencontres marquantes avec les défenseurs et défenseuses des droits humains en Afrique et exprime son engouement pour la tâche qu'il compte assumer en Suisse.

Nairobi, maison de PBI, 21 août 2018

Au niveau du contenu et des lieux de travail, ça demeure assez varié. Hier, nous étions à l'inauguration du Dandora Community Justice Center, deuxième centre de justice sociale « officiel » de Nairobi après celui de Mathare en 2015. Ces centres se multiplient dans les quartiers informels et atteindront aujourd'hui le nombre de 12, sous l'impulsion du Groupe de Travail leur étant dédié, avec les encouragements d'ONG internationales comme Amnesty, et même parfois la bénédiction des autorités locales. Ça semble devenir un véritable mouvement social et il sera fascinant d'en observer l'évolution dans les années à venir. Dans d'autres sphères, le National Dialogue and Contact Group a été inauguré dans un hôtel de luxe. Nous y étions en compagnie de nombreuses organisations, la plupart kényanes, de politicien-ne-s et de représentant-e-s d'organisations religieuses. Les discours étaient beaux, mais la question de l'application sur le terrain demeure en partie ouverte.

Nairobi, maison de PBI, 12 septembre 2018

Le travail des prochains mois s'annonce chargé, entre, d'une part, les finalisations logistiques de notre départ du duplex qui tient lieu à la fois de bureau et d'appartement, et, d'autre part, les nombreuses activités que nous essayons de caser avant fin octobre. Par exemple, après une interminable saga lors de laquelle de nombreuses personnes et organisations ont apporté leurs modifications et avis, directement ou indirectement par personne interposée, nous avons finalisé le formulaire et la base de données à remplir par les moniteurs des violations des droits humains pour le projet UMKU. Nous préparons désormais un atelier pratique de gestion des données, y compris les questions de sécurité informatique avec Laura de Code for Africa. Nous bougeons sans cesse les dates des formations pour satisfaire notre agenda, celui des formateurs et celui des participant-e-s. Lorsque les délais courts et les difficultés de communication s'ajoutent au processus, la planification n'est pas une mince affaire...

Petit bilan d'une grande expérience

Mon expérience de terrain avec PBI-Kenya a été plutôt courte, mais inoubliable et riche en événements. Nous avons organisé un grand nombre d'ateliers de développement des capacités, facilités par des experts kényans et internationaux, notamment sur la documentation des violations des droits humains.

Des rencontres passionnantes

J'ai particulièrement apprécié le contact avec les défenseurs et défenseuses des droits humains (DDH) de Nairobi. Ce sont des personnes comme vous et moi qui doivent subvenir à leurs besoins et qui font du bénévolat la plupart du temps en tant que DDH. Dans le cadre du projet UMKU, certain-e-s DDH m'ont particulièrement impressionné par leur connaissance du terrain et leur capacité à nous transmettre leur compréhension de ces réalités locales. Cela semble simple, mais la compréhension mutuelle est parfois un défi. Les différences culturelles sont grandes et la vie des bénévoles de PBI et des habitants des quartiers informels de Nairobi est très différente.

Renforcement des compétences professionnelles

Grâce au contact avec les DDH et à l'interaction avec mes coéquipiers - quatre autres Européens et un Mexicain - j'ai pu renforcer mes compétences interculturelles. Le projet PBI m'a également permis de développer d'autres compétences, puisque nous avons été impliqués dans tous les aspects de la gestion de projet : administration, logistique, finances, communication interne et externe, reporting, planification et animation de réunions.

Engagement en Suisse

Après mon retour, j'attends avec impatience de m'engager davantage auprès de PBI-Suisse dans le domaine de la sensibilisation, dans un premier temps, par le biais d'un contrat dit de retour et, à partir d'avril 2019, en tant que nouveau membre du Comité national.



Entretien avec Sierra Schraff Thomas, coordinatrice internationale de PBI



Comme nous vous l'avons signalé dans un précédent bulletin, notre organisation internationale a déménagé son siège, il y a quelques mois, de Londres à Bruxelles, dans le but de se rapprocher à la fois des institutions européennes et d'autres partenaires actifs dans la défense des droits humains. En fait, la coordinatrice internationale de PBI est étatsunienne et s'appelle Sierra Schraff Thomas. L'interview qu'elle a donnée dernièrement à Manon Cabaup nous permet de faire sa connaissance et de mieux comprendre, en général, les différentes entités de PBI et, en particulier, le rôle du Bureau international dont elle est la coordinatrice.

Pourrais-tu te présenter aux lecteurs de Présence Internationale ?

Je suis Sierra Schraff Thomas et depuis juillet 2018, je suis coordinatrice au Bureau international de PBI à Bruxelles. J'ai commencé à travailler avec PBI en 2009 en tant que volontaire de terrain à Guerrero, au Mexique et, depuis lors, je n'ai cessé de collaborer avec PBI. Je plaisante parfois en disant que j'ai occupé presque tous les postes à PBI Mexique ! J'ai été coordinatrice d'équipe, coordinatrice de la recherche de fonds et coordinatrice générale, et même coordinatrice par intérim de la communication pendant quelques mois. Je suis également membre du comité de formation qui assure le processus de sélection et de formation des futur(e)s volontaires au Mexique. Je viens du nord-ouest des États-Unis, d'une petite ville de l'État de Washington, mais, depuis 2009, je vis à l'étranger, au Mexique, au Royaume-Uni, au Portugal et maintenant en Belgique. Quand je ne travaille pas, j'aime cuisiner, danser la salsa et avoir de bons débats politiques.

Quel est le rôle du Bureau international de PBI et, en son sein, le tien ?

Le rôle du Bureau international de PBI revêt deux aspects. D'une part, nous coordonnons les travaux du Secrétariat international de PBI (composé du Bureau lui-même, du Conseil international des opérations et de tous les groupes de travail et comités au niveau international) et nous assurons la conformité de PBI avec ses obligations juridiques et financières en tant qu'ONG, ainsi que la recherche de fonds et la redevabilité envers les bailleurs qui financent notre action. D'autre part, le Bureau, en particulier mon poste, joue un rôle d'ambassadeur de PBI auprès du public. Nous représentons PBI dans des espaces tels que le consortium d'organisations qui forment ProtectDefenders.eu, le mécanisme de protection des défenseur(e)s de l'Union européenne. Bien que la responsabilité de représenter publiquement PBI soit partagée entre tous les groupes et projets nationaux, le Bureau international représente PBI et notre travail au niveau mondial.



La coordinatrice Sierra Schraff Thomas entourée de la plupart des coordinateurs de projets de PBI et d'autres membres du Conseil international des opérations.

Quelle est la différence entre le Bureau international et le Secrétariat international de PBI ?

Le Bureau international est relativement petit – nous sommes au total 5 personnes (coordonateur de la gouvernance, coordonnateur international, coordonnateur de la recherche de fonds, coordonnateur des finances et de l'administration) et 3 d'entre eux travaillent à temps partiel.

Le Secrétariat international (ISEC) est beaucoup plus vaste – il est composé des deux Conseils de PBI (le Conseil international et le Conseil international des opérations), ainsi que de tous les groupes de travail, comités internationaux et du Bureau international. Chaque partie de l'ISEC a un rôle différent. Depuis le Bureau international, nous essayons d'avoir une vue d'ensemble sur le travail effectué dans les différents organes de PBI, de le coordonner, d'identifier et de tirer profit des synergies potentielles, mais nous ne participons pas directement à toutes les activités.

Entretien réalisé par Manon Cabaup

Arrêt des dons déductibles fiscalement via Oxfam au profit de PBI

A partir du 1^{er} avril 2019, les dons effectués à PBI via Oxfam et déductibles fiscalement ne seront plus valides. Cet arrêt de notre collaboration financière avec l'organisation amie trouve son origine dans des motifs purement techniques qui n'altèrent en rien notre respect mutuel.

Étant donné que nous travaillons toujours sur deux solutions alternatives mais qu'aucune des deux n'a encore abouti, nous vous proposons momentanément de cesser vos dons via Oxfam en faveur de notre organisation et, si vous n'avez pas besoin d'attestation fiscale, de verser vos contributions financières sur notre compte BE07 0011 0164 5366, et, dans le cas contraire, d'attendre plus d'information de notre part. Quoi qu'il en soit, nous vous remercions pour votre compréhension et votre précieux soutien.

